

Une direction sans foi, ni loi

Le projet d'évolution de l'organisation de France Bleu, présenté en CCE du 8 mars 2016, affiche un triple objectif : déconcentrer, simplifier, équilibrer. Le document remis aux élus s'étend sur la suppression des postes de directeurs délégués de région, le renforcement des tâches et pouvoirs des administrateurs, la création de 2 postes de directeurs territoriaux, le découpage des radios locales en 2 zones, etc.

Les conséquences pour les 1500 salariés de Bleu tiennent en une seule ligne : « *Le projet proposé, dans ce présent document, n'emporte aucune modification dans l'organisation des stations locales, et donc dans leurs effectifs.* » Sauf que la direction est une grosse cachottière* : elle en profite pour tenter de supprimer les CE régionaux actuels.

Quelle confiance les salariés de Bleu peuvent-ils avoir dans les buts annoncés de ce projet avec une direction qui ment aussi effrontément et se livre à une attaque sans précédent sur leur représentation ?

Aucune.

Pour SUD Radio France, seule la pérennisation des 7 CER est la garantie d'une réelle défense des salariés des locales.

* Pas un seul mot non plus sur cette suppression dans le Texto Flash Info n°1035 du 11 mars 2016.

En 2002, la direction (ère Cavada) avait créé les délégations régionales pour... **décentraliser, simplifier, assurer l'équité des moyens**. Soit pratiquement un copier-coller des objectifs du projet actuel. Seule différence, cette fois, on supprime les postes de directeurs délégués de région, ceux-là même chargés de mettre en musique la réforme de 2002. Ou comment faire une chose puis son contraire en utilisant le même vocabulaire. Au passage, en 2002, les élus avaient dit, sans être entendus évidemment, leur opposition au cumul des charges confiées au directeur délégué, cumul maintenant invoqué pour justifier la suppression de ces postes.

Aujourd'hui, la direction prétend donc vouloir :

Equilibrer.

Déconcentrer. Contre-vérité puisque la réforme consiste à supprimer les 7 postes de délégués et à les remplacer par 2 super-directeurs basés à Paris. En charge de 2 méga-entités (France Ouest et France Est) de 22 locales, leur rôle sera de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie par un encadrement local aux ordres.

Simplifier. La direction tente avant tout de « simplifier » la défense des personnels en régions. Depuis la création des radios locales, les élus des CE régionaux, au plus près du terrain, assurent l'expression des salariés.

Or, dans sa première version, la direction voulait remplacer les 7 CE actuels par seulement 2 (1 par zone) regroupant chacun 22 locales (de Lille à Bayonne et de Strasbourg à Bastia). Lors de la réunion de négociation du protocole électoral du 14 mars 2016, dans sa grande bonté, elle a finalement proposé de porter ce nombre à 4 CE (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest).

Qui peut croire sérieusement :

- qu'en réduisant le nombre d'élus (de 50 titulaires actuellement à une trentaine) toutes les stations seront représentées de façon équitable ?
- que, sur des zones plus étendues, ces élus pourront remplir correctement leur double mission : défense des salariés au plan économique et social et gestion des activités sociales et culturelles ?

Question tout aussi cruciale : quel avenir pour les secrétaires administratives employées par les CE ?

La volonté de la direction est bien d'affaiblir fortement le contre-pouvoir des personnels, leur droit de regard sur l'éditorial et la marche générale des radios locales.

Pour SUD Radio France, au moment où le projet prévoit de renforcer le rôle des directeurs, il faudrait au contraire conforter les CE régionaux. Les personnels de France Bleu doivent s'opposer à cette direction qui ment, masque ses réelles intentions et ne respecte pas ses propres mots. Le 15 octobre 2015, le DRH déclarait : « *Bien sûr, nous maintiendrons la totalité des instances qui permettent d'assurer la couverture du territoire. Nous serons dotés à minima de sept CE* ». On peut le croire sur parole.

Paris, le 17 mars 2016